



Des relations difficiles avec mon ex-conjoint

Par **Anita**, le **04/04/2012** à **09:32**

Bonjour,

Divorcée, j'ai la garde de mes enfants (garde partagée "classique": la convention prévoit que je conduise mes enfants au domicile de leur père, et qu'il les ramène chez moi).

Mon ex-conjoint se montre verbalement de plus en plus agressif à mon égard (accusations d'irresponsabilité, dénigrement, s'énerve et crie à tout propos, a toujours raison et sait toujours tout mieux que moi ...), ce qui m'a conduit à vouloir réduire au maximum les rencontres avec lui (éviter au maximum les rencontres directes, ne plus parler au téléphone, utiliser seulement des mails).

Je lui ai donc demandé de déposer les enfants à l'entrée de mon jardin, ce qu'il refuse de faire; il persiste à entrer sur mon terrain et à venir à ma porte. Il dit trouver cela ridicule et craindre pour la sécurité des enfants laissés seuls au jardin (ils ont 8 et 12 ans, cette crainte me paraît exagérée ... de plus, les enfants peuvent s'assurer de ma présence avant le départ de leur père). Je souhaite donc savoir si une loi me permet d'imposer au père de mes enfants de les déposer à l'entrée de mon jardin. Suis-je en droit de lui interdire d'entrer sur mon terrain ?

De plus, pour un prochain week-end au cours duquel son travail lui impose une astreinte, il me demande de les confier à son amie (que je ne connais pas et qui ne réside pas chez lui), à mi-chemin, qui les conduirait jusqu'à son domicile, serait présente, et les ramènerait en fin de week-end, avec un rendez-vous toujours à mi-chemin. Du fait de cette astreinte, le père de mes enfants ne pourrait pas assurer d'être présent avec eux tout au long du week-end, vu qu'il peut être appelé à tout moment et pour des durées impossibles à prévoir (Il pourrait, à la limite, être contraint de s'absenter tout le week-end !).

Cette demande me paraît injustifiée car il est possible de prévoir sa garde des enfants sur le week-end suivant. Mais je souhaite ici savoir s'il peut exiger d'avoir la garde des enfants un week-end au cours duquel il sera d'astreinte, et s'il peut m'imposer de les confier à une autre personne de son choix, ailleurs qu'à son domicile. Puis-je légalement refuser cette situation ?

De plus, comment prouver sa constante violence verbale à mon égard ? Je conserve ses mails. Sont-ils des preuves ?

Enfin, ma fille de 12 ans a passé récemment tout un après-midi au domicile d'une de ses amies, sans présence

d'un adulte. Mon ex-conjoint me le reproche vivement. Ai-je été légalement irresponsable ?
Merci de votre réponse.